

UNE ACTUALITÉ RICHE POUR L'ARSMB EN CET HIVER 2014-2015

▲ LE 11 OCTOBRE



Manifestation festive de Sallanches à Passy à vélo qui a regroupé 250 personnes, avec la participation des Maires de Sallanches, Passy, Servoz et Domancy.

▲ LE 21 NOVEMBRE : Participation en tant qu'intervenants à des réunions publiques d'information sur la pollution atmosphérique, à Saint-Pierre en Faucigny à l'initiative d'associations du pays Rochois (250 personnes).

▲ LE 6 DÉCEMBRE



Manifestation non festive sous forme d'une opération coup de poing avec blocage des accès au tunnel du Mont-Blanc par une soixantaine de « bonnets blancs », demandant la réhabilitation de la pollutaxe en opposition aux bonnets

rouges bretons, incendiaires de portiques dont la violence a fait reculer Ségolène Royale sur l'écotaxe désormais définitivement enterrée. Une écotaxe sur laquelle a travaillé l'ARSMB durant 10 ans. Désespérant...

▲ EST-CE CETTE OPÉRATION COUP DE POING ou la réputation d'une vallée la plus polluée de France qui a concentré l'intérêt de nombreux médias sollicitant interviews et reportages? TF1, France 2, BFM TV, France 3, France-Info ainsi que nombre de radios et journaux locaux. Merci à eux de « véhiculer » les objectifs de nos diverses actions.

▲ LA MUNICIPALITÉ DE SALLANCHES a été volontaire pour faire une étude de la qualité de l'air intérieur dans deux des écoles de la commune. D'autres résultats sont en attente hors ceux satisfaisants du benzène et des polluants propres aux matériaux et produits d'entretien. Il serait bon d'investiguer sur les corrélations air extérieur- air intérieur y compris en périodes de pics.

▲ L'ARSMB SUIT AVEC ATTENTION l'opposition au contournement routier de Marignier à 100 millions d'euros, très impactant pour l'environnement, opposition à l'initiative de propriétaires expropriés, d'une association de défense toute récente à la satisfaction du Maire actuel qui propose une option viable et moins coûteuse.

▲ PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS du réseau des acteurs contre la pollution en vallée de l'Arve, réseau qui s'est largement étoffé.

▲ LE 18 DÉCEMBRE



À l'Agora à Bonneville, conférence sur la qualité de l'air à l'initiative du Lycée Guillaume Fichet (300 personnes dont 200 lycéens particulièrement intéressés). Merci à Marc Gindre professeur et organisateur ainsi qu'à Environn'Mont-Blanc et au docteur Jacques Venjean membre de notre CA.

▲ LE 05 FÉVRIER : A Chambéry, C.A d'Air de l'Ain et des Pays de Savoie dont nous sommes administrateurs.

▲ LE 06 FÉVRIER : Participation à l'étude d'intégration environnementale de l'A 40 sous l'égide d'ATMB, de la Préfecture et des « décideurs » du département. «une réunion bidon fomentée par le député Saddier, dans le seul but de se faire mousser, avec la complicité éhontée du journal «Le Messager». Les maires présents ou leurs représentants se sont bien fait avoir, comme nous.»

▲ LE 07 FÉVRIER : Manif à Annecy le 07 février pour l'amélioration de la qualité de l'air en Haute-Savoie. « 600 personnes ont bravé le froid pour demander de vraies mesures de remédiations face à ce problème de santé publique, en solidarité avec nos voisins de Savoie dont une large délégation avait fait le déplacement. Merci à Stéphane Sclavo pour cette organisation».



Association pour le Respect du Site du Mont-Blanc

site : www.arsmb.org / mail : valleespropres@arsmb.com / portable : 06 10 51 80 53

Pour des montagnes propres, transportous et déplaçous-uous autrement.

Par arrêté préfectoral du 04 décembre 2013, l'ARSMB est agréée Association de protection de l'environnement au titre de l'article L 141.1 dans le cadre départemental.

LE (dernier ?) MOT DU PRÉSIDENT

L'A.R.S.M.B aura 24 ans en cette année 2015. Il est temps pour l'équipe dirigeante, qui a l'âge de ses artères, de passer le témoin lors de la prochaine Assemblée Générale. Aussi les postes de président et de trésorière sont d'ores et déjà vacants.

Raymond Radiguet écrivait: « *Tout âge porte ses fruits, il faut savoir les cueillir* ».

Cette décision n'est pas le fruit (à cueillir) d'une quelconque amertume ni d'une soudaine résignation, encore moins d'un latent découragement.

Une adhésion de quinze années au sein de l'ARSMB, de neuf en son conseil d'administration, de dix à la trésorerie, et de trois en sa présidence, n'ont pas altéré la détermination d'un combat légitime qui finira bien par vaincre. Simplement nous n'avons pas vocation à devenir des vieillards hyper-actifs. A défaut d'invoquer la limite d'âge, il nous paraît temps de concrétiser des projets personnels en lien avec nos passions sportives,

livresques, ou d'assumer davantage notre rôle de grands-parents, en un mot de souffler.

Pour autant, l'ARSMB, plus que jamais doit concrétiser ses objectifs pour la défense d'une vallée et d'un site exceptionnels. Comment pourrait-elle renoncer alors qu'elle est devenue une référence auprès de médias locaux ou nationaux, auprès d'élus et décideurs de bonne volonté?

La Charte qu'elle vient de rédiger doit représenter un renouveau dans la continuité. Il semblait indispensable de recentrer ses prérogatives en matière de déplacements, d'habitat, d'urbanisation, de qualité de notre cadre de vie. Ses objectifs ambitieux n'en sont pas pour autant inaccessibles. Ils posent la question de savoir si c'est l'option folle du « toujours plus » qui aura la faveur du futur, ou celle d'une gestion intelligente du développement de nos territoires simultanément à leur préservation. Cela en gardant à l'esprit que les générations futures cueilleront les fruits de nos implications et de nos devoirs.

Simon Métral.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 06 Mars 2015 à 20h00 au Majestic à Chamonix Mont-Blanc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

DÉBAT LYON-TURIN, FRÉJUS ET MONT-BLANC, NOS ACTIONS ET DÉMARCHES EN COURS. VERRE DE L'AMITIÉ.

"Chacun a le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de protéger et d'améliorer l'environnement"

Article 2 de la Charte de l'Environnement, adossée à la constitution française

Merci à vous adhérent(e)s de votre fidélité, de votre confiance et de votre générosité.

BULLETIN D'ADHESION

M ou Mme.....Nombre de personnes dans la famille : ..

domicilié à.....

e-mail.....

désire devenir membre de l'Association pour le Respect du Site du Mont-Blanc.

Je recevrai ma carte d'adhérent et serai informé régulièrement des actions menées par l'A.R.S.M.B.

Je verse la somme de€ (13 € par personne - 18 € par famille - 30 € ou + pour un donateur)

Espèces Chèque

Bulletin à renvoyer à A.R.S.M.B. - Maison de la Montagne - Place de l'Eglise - 74400 Chamonix Mont-Blanc.



LE CONTEXTE:

Pour l'ARSMB et ses adhérents, le site du Mont-Blanc et ses vallées d'accès sont des lieux géographiques exceptionnels et uniques qu'il est nécessaire de préserver. Nous en voulons pour preuve, les millions de touristes qui viennent chaque année les admirer. Cependant, le milieu naturel et ses populations souffrent de cette grande notoriété. C'est pourquoi nous invitons expressément les élus et autres décideurs à prendre en compte les différents points de la charte présente, dans leur action quotidienne de développement du territoire et de sa préservation. L'ARSMB rappelle que l'article 2 de la charte de l'environnement adossé à la constitution française indique expressément que **« chacun a le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de protéger et d'améliorer l'environnement »**. Cet article n'entre pas en conflit avec l'activité touristique et économique de notre région: il préserve nos richesses naturelles et permettra aux générations futures de profiter des plaisirs des activités de montagnes.

I. DEPLACEMENTS.



⇒ **1-Le transport international** de marchandises dans nos vallées est gourmand en foncier et pollue notre environ-

nement, présentant de surcroît un risque pour la santé publique. Nous demandons donc que le ferroutage soit à nouveau utilisé, à l'instar de nos voisins Suisses avec report immédiat des camions sur l'Autoroute Ferroviare Alpine (A.F.A.) ligne Aiton-Orbassano en vallée de La Maurienne.

⇒ **2-Le transport des Personnes** doit proposer aux populations des modes de déplacements respectueux de l'environnement nombreux et efficaces. **A ce titre nous demandons :**

- **Le doublement des voies** de chemin de fer depuis le futur CEVA à Annemasse jusqu'à Saint-Gervais le Fayet.

- **Un cadencement des trains à 20 minutes** dans la vallée de l'Arve pour les heures de pointe.

- **Une modernisation des infrastructures** ferroviaires afin de ramener les temps de parcours à moins d'une heure pour les lignes Saint-Gervais-Genève et Saint-Gervais-Annecy.

- **Une ligne de bus de ville** connectant les différents espaces commerciaux et d'habitation du bas de la vallée du Mont-Blanc Sallanches-Le Fayet-Chedde. L'achèvement de la voie verte courant dans la vallée de l'Arve, cyclistes, piétons, rollers, poussettes. Le développement de nouveaux transports doux: covoiturage, auto et vélo partages, prêts de véhicules entre particuliers.

⇒ **3-Les mairies et collectivités locales**, qui ne l'ont pas encore entrepris, doivent réaménager leur flotte de véhicules afin de réduire considérablement leur impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

II. HABITAT

⇒ **1-Le chauffage des bâtiments** génère de nombreuses nuisances. Il est urgent d'isoler les bâtiments anciens pour amener leur performance énergétique au niveau de la norme BBC.

⇒ **2- Les permis de construction** pour l'habitat secondaire doivent être gelés. Il est urgent de préserver les derniers morceaux de prairies et d'alpages. La Haute-Savoie dispose de suffisamment d'hébergements tels : gîtes, location hôtellerie, centres de vacances, campings, qui ont de plus, l'avantage d'être générateurs d'emplois.

⇒ **3-L'intégration paysagère du bâti**, industriel, commercial, agricole et des remontées mécaniques, doit être une préoccupation constante. L'utilisation de couleurs appropriées, de haies de verdure, l'arborisation des surfaces de parking doivent permettre de diminuer considérablement l'impact visuel de ces constructions. A ce titre il convient également d'enfouir les réseaux téléphoniques et électriques.

III. INDUSTRIES, SURFACES COMMERCIALES, URBANISATION.

⇒ **1-Les industries existantes** se doivent de respecter les normes environnementales en vigueur. La configuration géographique de notre territoire (vallées encaissées), ajoutée aux phénomènes d'inversion de température ne permettent pas de supporter d'activités polluantes.

⇒ **2-Le développement** de nouvelles industries et de grandes surfaces commerciales dans notre région entre en conflit avec l'activité touristique et fait disparaître nos derniers espaces agricoles et naturels. Nous demandons de geler les nouvelles implantations et de diriger ces activités vers les départements français sinistrés. La population haut-savoyarde ayant doublé en 20 ans, le département accueillant 9000 habitants supplémentaires par an, le département est démographiquement saturé, comme sont saturées les voies de communications, pas seulement aux abords des villes ou centres d'activité mais également en rase campagne en voie de disparition. Il est à noter que l'augmentation du tissu industriel ne diminue guère le taux de chômage en Haute-Savoie car les emplois créés sont en grande partie pourvus par une population venant des autres régions. Le logement de ces nouvelles populations et la construction qu'elle engendre entraînent une diminution de nos espaces de vie. Il s'agit de mettre en oeuvre une politique cohérente d'aménagement du territoire.

IV. POLLUTION ET EFFET DE SERRE.

⇒ **1-La qualité de l'air dans la vallée de l'Arve** est très mauvaise. Notre vallée est la plus polluée de France. Cette mauvaise qualité de l'air est à l'origine de pathologies importantes dans la population et annuellement de centaines de décès prématurés en Haute-Savoie. Un plan de protection de l'atmosphère (P.P.A.) a été mis en place mais bien trop timide au regard des risques encourus.



⇒ **2-Toute action entreprise sur le territoire** du site du Mont-Blanc doit prendre en considération la lutte nécessaire contre l'effet de serre. Pour rappel, dans le cadre de cette lutte, il est utile de préciser que le transport routier est le précurseur N°1 du CO2 en France. Le dérèglement climatique a et aura de lourdes conséquences sur les activités de plein air et sur la vie de nos concitoyens. Où, plus que dans le massif du Mont-Blanc le réchauffement climatique est palpable de par le recul des glaciers d'année en année ?

V. FINANCEMENT.

⇒ **1-Les sociétés d'autoroutes** font de solides « bénéfices » (entre 20 et 22% au niveau national en 2013) ce qui représente pour l'ATMB: 44 millions € en 2011 et 42 millions en 2012. Ces sociétés de part leur activité sont responsables d'une part importante des pollutions de nos vallées. Nous demandons donc, que ces entreprises compensent leur impact négatif, en subventionnant auprès des collectivités locales des actions visant à réduire les atteintes à l'environnement à hauteur de 50% de leurs « bénéfices » annuels.

⇒ **2-Des millions de touristes** nous rendent visite chaque année, attirés par la beauté de nos paysages et par le « prétendu » air pur de nos montagnes. Leur visite entraîne un fort impact négatif sur la qualité de notre environnement. Nous demandons qu'ils participent à l'effort d'atténuation des nuisances, à travers une contribution de 1€ par nuitée, ce qui représente la somme de 3.400.000 euros Le bénéfice de cette manne financière, sera attribué aux collectivités locales, afin de sensibiliser nos hôtes et nos concitoyens, à la nécessaire protection de nos richesses naturelles. Ces fonds serviront également à financer des opérations de diminutions des diverses pollutions du territoire.

A.R.S.M.B.

A vous de jouer...